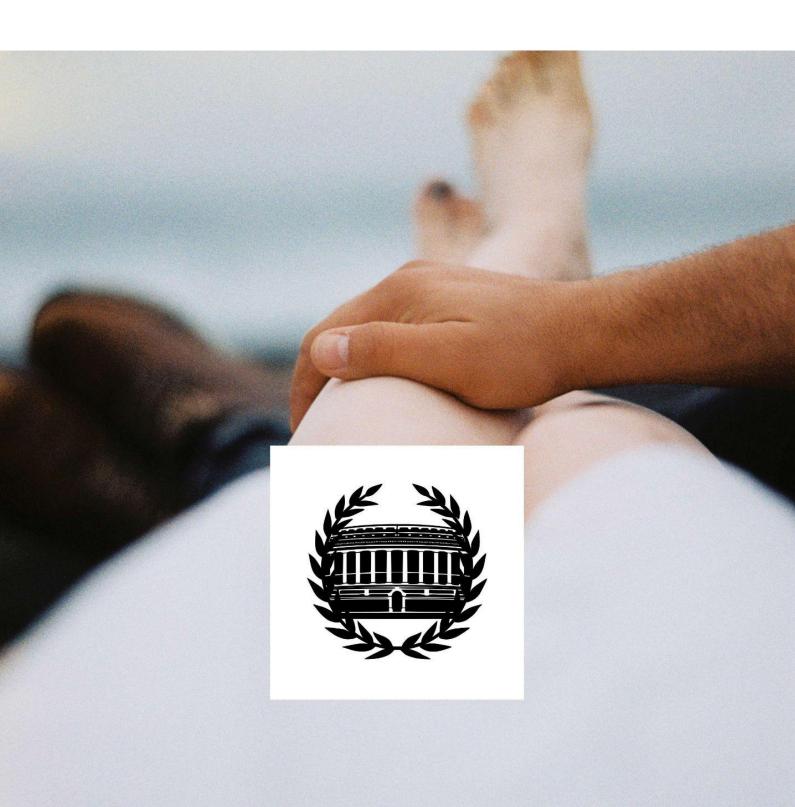
# Le Dilemme de l'adultère



# Le dilemme de l'adultère

Introduction	3
Prémisses	4
Prémisse 1	4
Prémisse 2	4
Prémisse 3	4
Prémisse 4	4
Prémisse 5	5
Problématique	6
Étude des possibilités de résolution.	6
Cas 1 / Abrogation	6
Cas 2 / Repentance	6
Contre argumentation	7
Argument 1 / Talmud	7
Réfutation l / Arg l	8
Argument 2 / Ancien testament	8
Réfutation 2 nouvelle alliance / Arg 2	8
Réfutation 3 chose honteuse / Arg 2	11
Réfutation 4 ancien testament / Arg 2	11
Argument 3 / Changement de sacerdoce	12
Réfutation 5 Sacerdoce / Arg 3	12
Annexes	12
Anneye 1	12

# Introduction

Ce dilemme met en évidence la **contradiction entre l'enseignement de Jésus Christ et celui de Muhammad**.

Il se constitue de la manière suivante:

- prémisses
- problématique
- étude des possibilité de résolution

# **Prémisses**

## Prémisse 1

Jean 14:26

Mais le consolateur (Παράκλητος), l'Esprit-Saint, que le Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et **vous rappellera tout ce que je** (Jésus) vous ai dit.

Les paraclet doit rappeler les paroles de Jésus

## Prémisse 2

Matthieu 24:35

Le ciel et la terre passeront, mais mes (Jésus) paroles ne passeront point.

Les paroles de Jésus ne peuvent être abrogées

## Prémisse 3

Luc 16:18

Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère, et **quiconque épouse une femme répudiée par son mari commet un** adultère.

Quiconque épouse une femme répudiée par son mari commet un adultère

## Prémisse 4

Coran 33:37

Quand tu disais à celui qu'Allah avait comblé de bienfaits, tout comme toi-même l'avais comblé : "Garde pou toi ton épouse et crains Allah", et tu cachais en ton âme ce qu'Allah allait rendre public. Tu craignais les gens, et c'est Allah qui est plus digne de ta crainte. Puis quand Zayd eût cessé toute relation avec elle, Nous te la fîmes épouser, afin qu'il n'y ait aucun

empêchement pour les croyants d'épouser les femmes de leurs fils adoptifs, quand **ceux-ci cessent toute relation avec elles. Le commandement d'Allah doit être exécuté.** 

Muhammad épouse Zaynab (sa cousine) une fois qu'elle est divorcé (de son fils adoptif). Se serait le commandent d' Allah et celui-ci doit être exécuté.

## Prémisse 5

1 Corinthiens 6:10

Ne savez-vous pas que les injustes n'hériteront point le royaume de Dieu? Ne vous y trompez pas: ni les impudiques, ni les idolâtres, **ni les adultères**, ni les efféminés, ni les infâmes, ni les voleurs, ni les cupides, ni les ivrognes, ni les outrageux, ni les ravisseurs, **n'hériteront le royaume de Dieu**.

Malachie 2:16

**Car je hais la répudiation, Dit l'Eternel**, le Dieu d'Israël, Et celui qui couvre de violence son vêtement, Dit l'Eternel des armées. Prenez donc garde en votre esprit, Et ne soyez pas infidèles!

Les adultères n'hériteront pas du royaume de Dieu.

Dieu hais la répudiation.

# Problématique

Muhammad est donc Adultère, il n'héritera pas du royaume de Dieu.

# Étude des possibilités de résolution.

Cas 1 / Abrogation

Muhammad abroge / rend licite ce qui est interdit par Jésus

**Muhammad ne peut être le Paraclet**, car il doit rappeler tout ce que Jésus a dit et non abroger.

Voir la <u>prémisse 1</u>

Muhammad contredit directement le Christ, il est donc un faux prophète.

Voir la <u>prémisse 2</u>

Cas 2 / Repentance

Muhammad s'est repenti d'avoir commis l'adultère, tout comme David s'est repenti.

Muhammad se repent d'avoir accompli l'ordre d'Allah, **il est donc** <u>un faux</u> <u>prophète</u>.

Voir la prémisse 4

# Contre argumentation

# Argument 1 / Talmud

 Car dans le Talmud, les femmes répudiées peuvent se remarier (excepté avec les Cohens).

Bava Metzia 10b.15 (commentaire de lévitique 21:7)

source lien: https://www.sefaria.org/Bava\_Metzia.10b.15?lang=bi

La Guemara demande : Quelle est la différence pratique entre les réponses de Ravina et Rav Samma ? La différence pratique entre eux est dans le cas d' un prêtre qui a dit à un Israélite : Sortez et fiancez-moi une femme divorcée. Il est interdit à un prêtre de fiancer une divorcée, alors qu'il est permis à un Israélite de le faire. Alternativement, la différence est dans le cas d' un homme qui a dit à une femme : Autour de la tête d' un garçon mineur pour moi. Arrondir les coins de la tête d'un homme, et un homme ayant les coins de sa tête arrondis, sont interdits dans le verset : "Tu n'arrondiras pas les coins de ta tête" ( Lévitique 19:27 ), mais ils ne sont interdits qu'aux hommes et non pour les femmes.

#### Kiddushin.78a.6

source lien: https://www.sefaria.org/Kiddushin.78a.6?lang=bi

La Guemara demande : **Et une** *ḥalutza* n'est-elle interdite à un prêtre que **par la loi rabbinique ? Mais n'est-ce pas enseigné** dans une *baraïta* : Il est dit dans la **Torah qu'un prêtre ne peut pas épouser une divorcée. je n'ai** dérivé **qu'une divorcée; d'où** puis-je déduire qu'une **ḥalutza est** aussi interdite ? **Le verset déclare: "Et une femme** divorcée" (Lévitique 21: 7), avec la conjonction supplémentaire de "et" servant à inclure une *ḥalutza*, qu'elle est également considérée comme un type de femme divorcée. La Guemara le rejette : Même ainsi, cette interdiction n'est **par la loi rabbinique, et le verset n'est qu'un simple support,** mais ce n'est pas la véritable source de la *halakha*.

 Alors le remariage d'une femme répudiée est autorisé (pour Muhammad).

Le Talmud n'est pas autorité chez les chrétiens.

Dans le Talmud la sodomie est autorisé.

source lien:

• Dans l'ancien testament c'était possible de se remarier et de divorcer .

Deutéronome 24:1-5

Si c'est le cas, ça change avec le nouveau testament.

Le remariage est autorisée cependant rien n'indique dans deutéronome 24 que l'homme peut marier une femme répudiée . de surplus il y a une confusion dans deutéronome 24:2 (attention bénévolence)

#### **Louis Segond Bible**

Elle sortira de chez lui, s'en ira, et **pourra** devenir la femme d'un autre homme.

#### **Martin Bible**

Et quand elle sera sortie de sa maison, et que s'en étant allée, elle se sera mariée à un autre mari;

#### **Darby Bible**

Et elle sortira de sa maison et s'en ira, et elle **pourra** être à un autre homme.

Dans les versions

#### Bible de jérusalem

#### Elle a quitté sa maison, s'en est allée et a appartenu à un autre homme.

La version de LSG et darby c'est écrit elle **"pourra"** dans le texte hébreux le verbe pouvoir n'apparaît pas c'est une mauvaise traduction liées aux textes massorétique donc de la perversion des juifs qui autorisent cela .

D'ailleurs le texte de la septante va aussi dans ce sens (ci-dessous) le verbe pouvoir n'apparaît pas , donc ici le texte dit si la femme part et elle est devenue l'épouse d'un autre et non elle pourra devenir la femme d'un autre. Évite de dire c'est une falsification des juifs dit tout simplement tu prend la version de martin , bible de jérusalem et la septante.

καὶ ἀπελθοῦσα γένηται ἀνδρὶ ἑτέρῳ, Si, étant partie, elle est devenue la femme d'un autre époux ;

la suite deutéronome 24:3-4

3 : Si ce dernier homme la prend en aversion, écrit pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, la renvoie de sa maison; ou bien, si ce dernier homme qui l'a prise pour femme vient à mourir,

4: alors le premier mari qui l'avait renvoyée ne pourra pas la reprendre pour femme après qu'elle a été souillée, car c'est une abomination devant l'Eternel, et tu ne chargeras point de péché le pays que l'Eternel, ton Dieu, te donne pour héritage.

Le passage est très mystérieux. Pourquoi la femme répudiée qui se remarie elle est considérée comme souillée ce passage montre clairement que le remariage du'une femme répudiée semble être une abomination devant l'eternel et c'est pour ça que les prêtres peuvent pas marier une femme répudiée car ils doivent rester saint.

Commentaire des rabbins en dehors du talmud sur ce passage qui considère la femme comme adultère

# Moïse Maïmonide

#### Source lien:

https://www.sefaria.org/Ramban\_on\_Deuteronomy.24.4.1?lang=bi&with=all&lang2=en

ISON ANCIEN MARI, QUI L'A ENVOYÉE, NE PEUT PAS LA PRENDRE À NOUVEAU POUR ÊTRE SON ÉPOUSE] APRÈS QU'ELLE SOIT SOUILLÉE - "cela inclut une sotah (une femme adultère présumée) qui avait été en isolement [avec un homme contre qui son mari avait l'a avertie de ne pas s'isoler]. C'est la langue de Rachi. Mais le sens en est qu'elle avait commis l'adultère alors qu'elle était mariée, mais dans le cas d'un sotah qui avait simplement été isolé et on ne sait pas si elle a été souillée il [son mari] ne transgresse pas cette interdiction [s'il continue à vivre avec elle]. C'est si clairement expliqué dans le premier chapitre du Tractate Yebamoth : « Quel est le sens de v'nisterah? Elle a commis l'adultère. Et pourquoi l'Ecriture l'appelle-t-elle v'nisterah [ce qui signifie « mais elle était isolée »] ? C'est une expression plus convenable. Sur cette réponse, la Guemara a demandé : « Si elle a commis l'adultère – cet [aspect] est clairement indiqué.... Écritures, l'expression après qu'elle est souillée se réfère au premier mari, le verset suggérant que parce qu'elle « connaissait » [c'est-à-dire, s'est mariée] avec un autre homme, elle lui est comptée [c'est-à-dire, le premier mari] comme "souillé". Maintenant, ce sont des commandements nouvellement déclarés à la fois en ce qui concerne le divorce et le remariage. Et la raison de cette interdiction est pour que les gens n'échangent pas leurs femmes entre eux : il pourrait lui écrire une lettre de divorce la nuit, et le matin elle reviendrait vers lui. C'est le sens de l'expression, et tu ne feras pas pécher le pays, car c'est une cause de grands péchés. Et dans le Sifre il est dit : « Et tu ne feras pas pécher le pays — ceci est destiné à avertir la cour à ce sujet.

#### **RACHI**

source lien:https://www.sefaria.org/Rashi\_on\_Deuteronomy.24.4.1?lang=bi

אחרי אשר הטמאה [SON PREMIER MARI... NE PEUT PAS LA REPRISE POUR ÊTRE SA FEMME] APRÈS QU'ELLE SOIT SOUILLÉE — ces mots sont destinés à inclure dans l'interdiction une femme infidèle (סוטה) qui avait été en isolement avec un autre homme (Sifrei Devarim 270:10 ; Yevamot 11b).

source lien:https://www.sefaria.org/Sforno\_on\_Deuteronomy.24.4.1?lang=bi

כי תועבה היא, car il s'agit d'une recette sûre menant à l'adultère légalisé, les gens se mariant pendant de courtes périodes, puis échangeant légalement leurs épouses en passant par des procédures de divorce bidons mais légalement correctes.

Réfutation 3 chose honteuse / Arg 2

Le divorce est autorisé seulement en cas d'adultère cependant rien n'est écrit dans le texte de deutéronome

Deutéronome 24:1

Lorsqu'un homme aura pris et épousé une femme qui viendrait à ne pas trouver grâce à ses yeux, parce qu'il a découvert en elle quelque chose de honteux, il écrira pour elle une lettre de divorce, et, après la lui avoir remise en main, il la renverra de sa maison.

Ce verset est ambiguë, il existe une querelle d'interprétation.

#### Avis 1:

<u>Une chose honteuse est par exemple « ne sait pas faire à manger ».</u>

#### Avis 2:

Une chose honteuse est seulement d'être adulte.

Jésus va trancher et opter pour le deuxième avis.

Réfutation 4 ancien testament / Arg 2

Lévitique 21:14

Il ne prendra ni une veuve, ni une femme répudiée, ni une femme déshonorée ou prostituée; mais il prendra pour femme une vierge parmi son peuple.

#### Lévitique 21:7

Ils ne prendront point une femme prostituée ou déshonorée, **ils ne** prendront point une femme répudiée par son mari, car ils sont saints pour leur Dieu.

#### Ézéchiel 44:22

Ils ne prendront pour femme ni une veuve, ni une femme répudiée, mais ils prendront des vierges de la race de la maison d'Israël; ils pourront aussi prendre la veuve d'un sacrificateur.

Dans l'ancien testament les levi ne pouvez pas marier les femme repudier car il devaient etre saint et que femme repudier etait considérér souillé.

Argument 3 / Changement de sacerdoce

Hébreux 7:12

Car, le sacerdoce étant changé, nécessairement aussi il y a un changement de loi.

Réfutation 5 Sacerdoce / Arg 3

Hébreux 7:24

Mais lui, parce qu'il demeure éternellement, possède un sacerdoce qui n'est pas transmissible.

# **Annexes**

#### Annexe 1

Schéma

